

Image not found or type unknown



Occupant sans titre: peut on couper l'eau et l'électricité ?

Par **GOINDEN**, le **16/09/2009** à **10:10**

Bonjour, rnrnMR VELIN ASOKAN occupe sans droit ni titre un terrain bati m'appartenant. rnrnA plusieurs reprise je lui ai proposé de conclure un contrat de location et de devenir locataire, proposition systématiquement refusée. rnrnJ'ai fait appelle à un huissier qui a rédigé une sommation de vider les lieux a occupant sans droit ni titre dat du 20/08/2009. rnrnActuellement, la personne occupe tjrs mon terrain. rnrnje viens de perdre mon travail, rnrnai-je le droit de couper l'eau et l'électrcité dans la maison qui est occupé par cette personne ?